

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2005-12

L'an deux mil vingt, le vingt-sept mai à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant
assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12+3 proc
Votants : 15

Etaient présents : Gérard STOERKEL - Sandrine BARRALIS - Christian DI
MARTINO - Fabienne GALLI - Eliane CALDEI-VIDAL - Michel CORSINI -
Béatrice ROZIER - Fabrice FONTAINE - Karine FAGES - Philippe ALLEGRINI
- Jean-Marc BLANIC

Objet : Dégrèvement facture
Eau –

M.BLOISE Robert

Absents excusés : Edith LONCHAMPT – Chantal BARBIER – Patrice
MARTIN

Secrétaire : Fabienne GALLI

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que Monsieur BLOISE Robert – demeurant 212 chemin des
Folatières à CANTARON - a demandé en Mairie, un dégrèvement d'eau.

En effet en 2019, suite à un problème de fuite, sa facturation a largement augmenté. Le nombre de m3 facturé en 2019
est de 413 m3.

Aussi, Monsieur le Maire propose qu'un dégrèvement exceptionnel de 183 m3 soit accordé. Le montant de ce
dégrèvement s'élève à 443,16 € et se décompose comme suit :

Consommation eau (de 21 à 150 m3)	9 m3 X 1,75	= 15,75 €
Consommation eau (à partir de 151 m3)	174 m3 X 2,15	= 374,10 €
Taxe sur consommation eau	183 m3 X 0,0213	= 3,90 €
Redevance pollution d'origine domestique	183 m3 X 0,27	= 49,41 €

Les 443,16 € seront affectés sur l'article comptable 673 – Titre annulé sur l'exercice antérieur - et viendront en déduction
de la facturation d'eau émise en 2019.

Le Conseil, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

ACCEPTE un dégrèvement exceptionnel de 183 m3 sur la facturation d'eau de Monsieur BLOISE Robert pour un
montant de 443,16 € (article 673 – titre annulé sur exercice antérieur).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 28/05/2020
Qualité : Maire